

PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice Associés



HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

ORIGINAL

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice
Associés
24 Rue Lulli
13001 Marseille

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN
ET LE DEUX MARS

A LA DEMANDE DE :

- ✚ La Caisse de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, dont le siège social est 25, chemin des 3 Cyprès, 13090 AIX EN PROVENCE, représentée par son représentant légal en exercice, domicilié au dit siège, en cette qualité.

Laquelle nous expose :

- ✓ Qu'elle poursuit une procédure de saisie immobilière contre la SCI [REDACTED]
- ✓ Que suivant commandement de payer valant saisie immobilière délivré le 18 décembre et que faute de règlement dans le délai légal, elle entend que nous poursuivons la procédure
- ✓ Qu'elle entend que nous nous transportions sur place afin de procéder à toutes constatations utiles, et notamment à un état des lieux descriptif de l'immeuble sis 14, rue Rivoire, 13003 Marseille,

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

**NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 24, RUE LULLI, 13001 MARSEILLE**

Nous nous sommes rendus ce jour aux environs de 14h30 au 14 rue Rivoire, 13003 Marseille, et avons constaté ce qui suit :

Préalablement à notre déplacement, nous nous sommes rendus sur site sans pouvoir localiser l'appartement. Le commerçant alimentaire en rez-de-chaussée nous indiquant que l'appartement a fait l'objet d'une vente et que nous ne sommes pas les bienvenus dans le secteur.

Nous contactons Monsieur RASTIT es qualité de l'administration provisoire de la société poursuivie qui nous indique qu'aucune vente n'a eu lieu. Fort de sa réponse nous nous rendons chez Maître MALAUZAT, Notaire à Marseille pour obtenir le plan de l'immeuble. Nous constatons que l'appartement formant le lot 6 est situé au 1^{er} étage droit comme le mentionne le plan que nous annexons au présent.

Advenus, accompagnés de nos témoins, serrurier et diagnostiqueur, nous nous rendons au 1^{er} étage.

Nous constatons que l'appartement est accessible par une porte de bois à panneaux en mauvaise état et fracturée. Il est bon de noter que le chambranle et le dormant sont fissurés et dégradés et l'appartement sans être relié de manière plus que sommaire à l'électricité.

Nous constatons que le revêtement inférieur de type carrelage est en mauvais état avec de nombreuses fissurations. Les blanchiments sont marqués et notons la présence d'insectes rampants.

Sur la droite de l'accès se trouve la salle d'eau et après le passage d'une porte de bois à panneaux en mauvais état, nous constatons que le sol n'est revêtu d'aucun revêtement. Un demi plaquage en carrelage de couleur blanc, assez jauni est visible et constatons que les blanchiments supérieurs sont en état d'usage.

La pièce comprend un bac de douche, une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale ainsi qu'une vasque en faïence. L'ensemble des éléments étant en mauvais état.

Les murs permettant d'accéder à l'espace cuisine sont sales et nous relevons que le carrelage est grandement fissuré. Les blanchiments sont en état d'usage et relevons que la pièce est encombrée. Les lieux semblent occupés même si Monsieur RASTIT nous indique que l'appartement n'est pas loué.

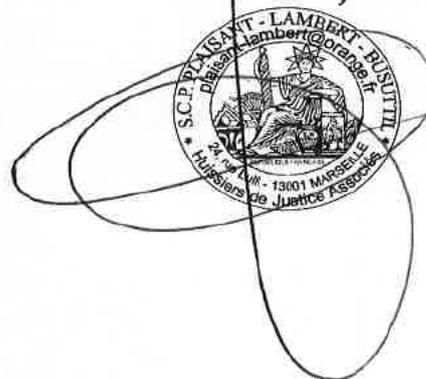
Nous relevons également plusieurs fissurations en partie haute et notons que la pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux dont les boiseries sont en mauvais état avec vitrages cassés. Nous relevons la présence d'un évier en faïence en état d'usage comme le montrent les photographies annexées au présent acte.

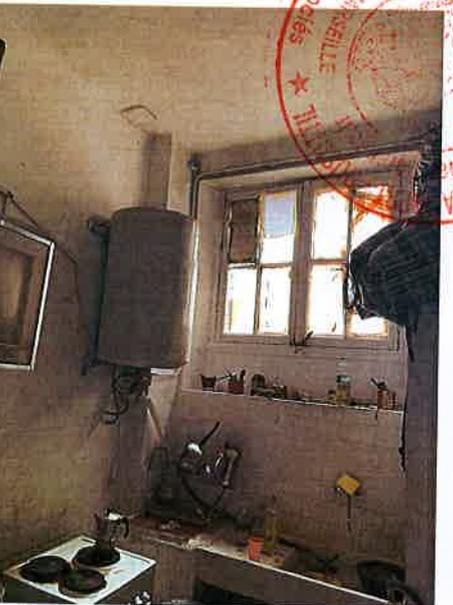
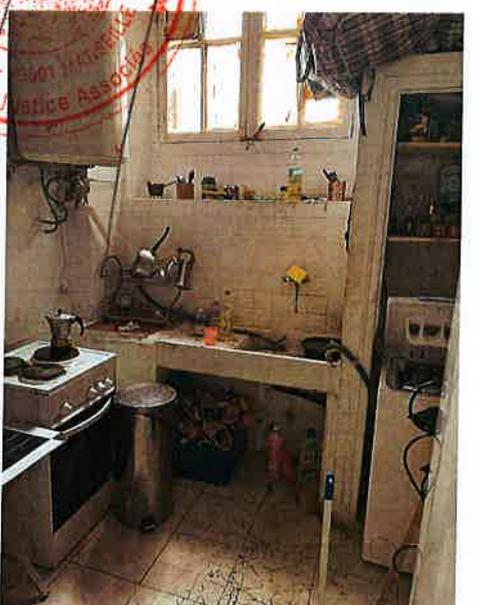
Nous poursuivons avec la pièce de vie, accessible par un passage libre et relevons que le sol est habillé d'un revêtement souple qui couvre les tomettes provençales. Le revêtement est en mauvais état et nous notons que les blanchiments sont ombragés par endroits. La pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux en mauvais état.

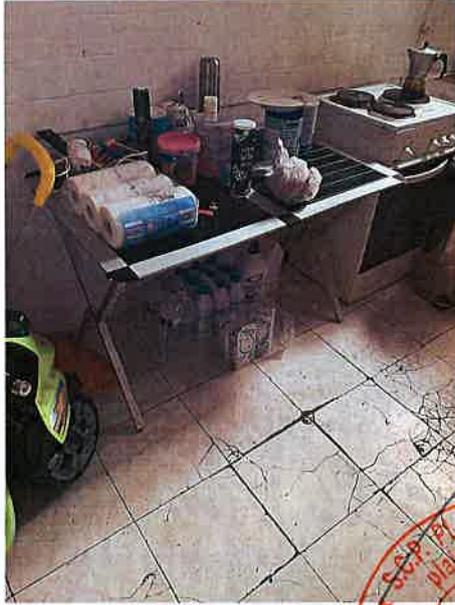
Dans la chambre unique accessible une fois encore par un passage libre, nous relevons le même revêtement souple en mauvais état. Les murs sont habillés d'une peinture rose en mauvais état, tout comme les blanchiments supérieurs. La pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux en mauvais état.

Nos constatations terminées, nous nous retirons et dressons le présent procès-verbal, et annexons au présent les photographies prises sur place, revêtues de notre cachet et de notre signature, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

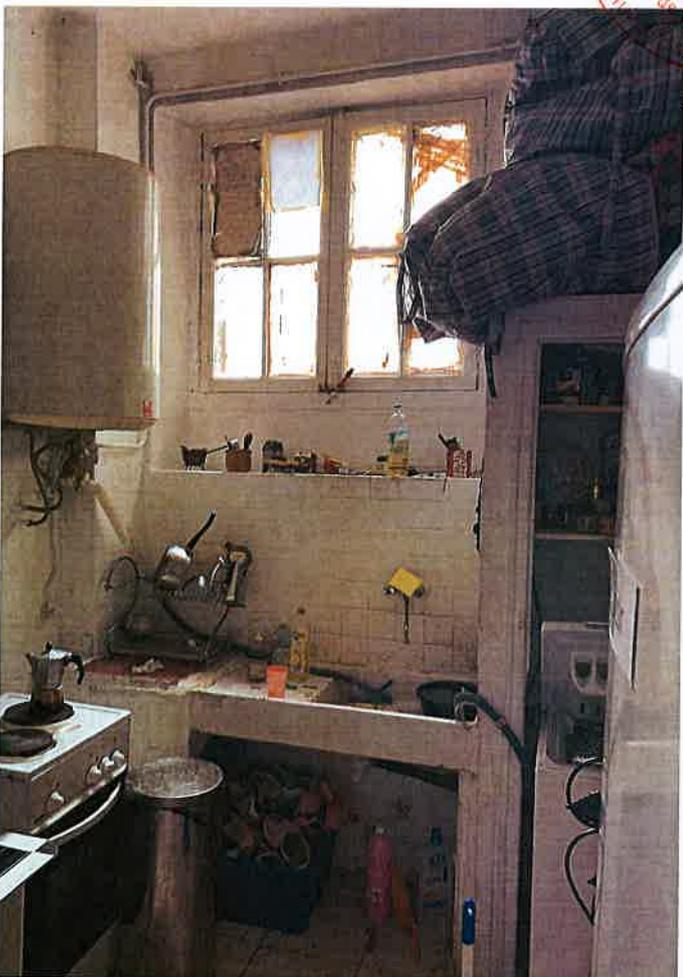
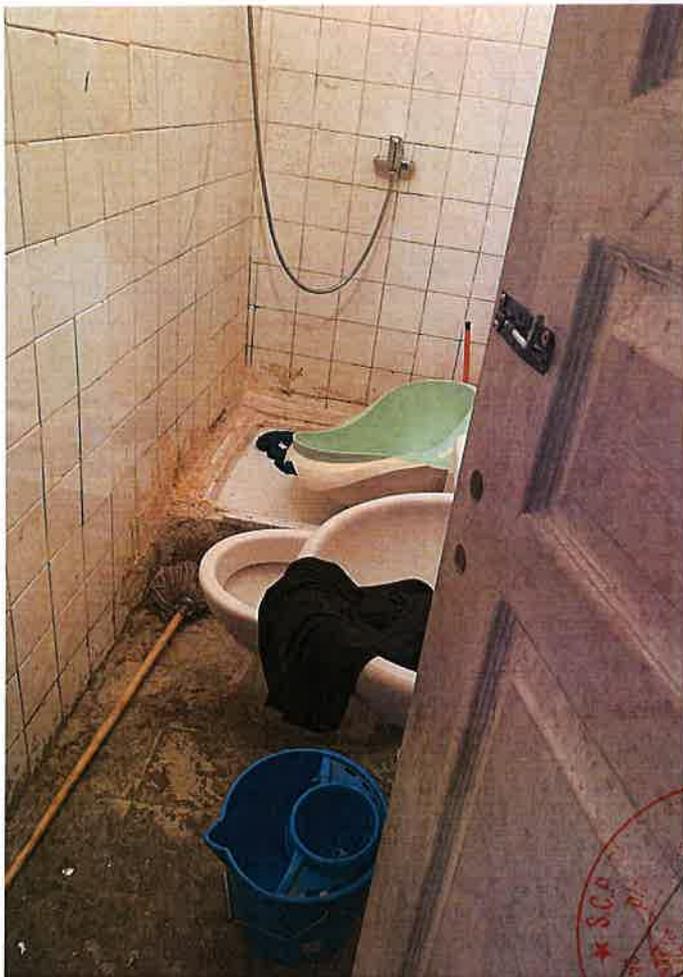
Cyril BUSUTTIL
Huissier de Justice









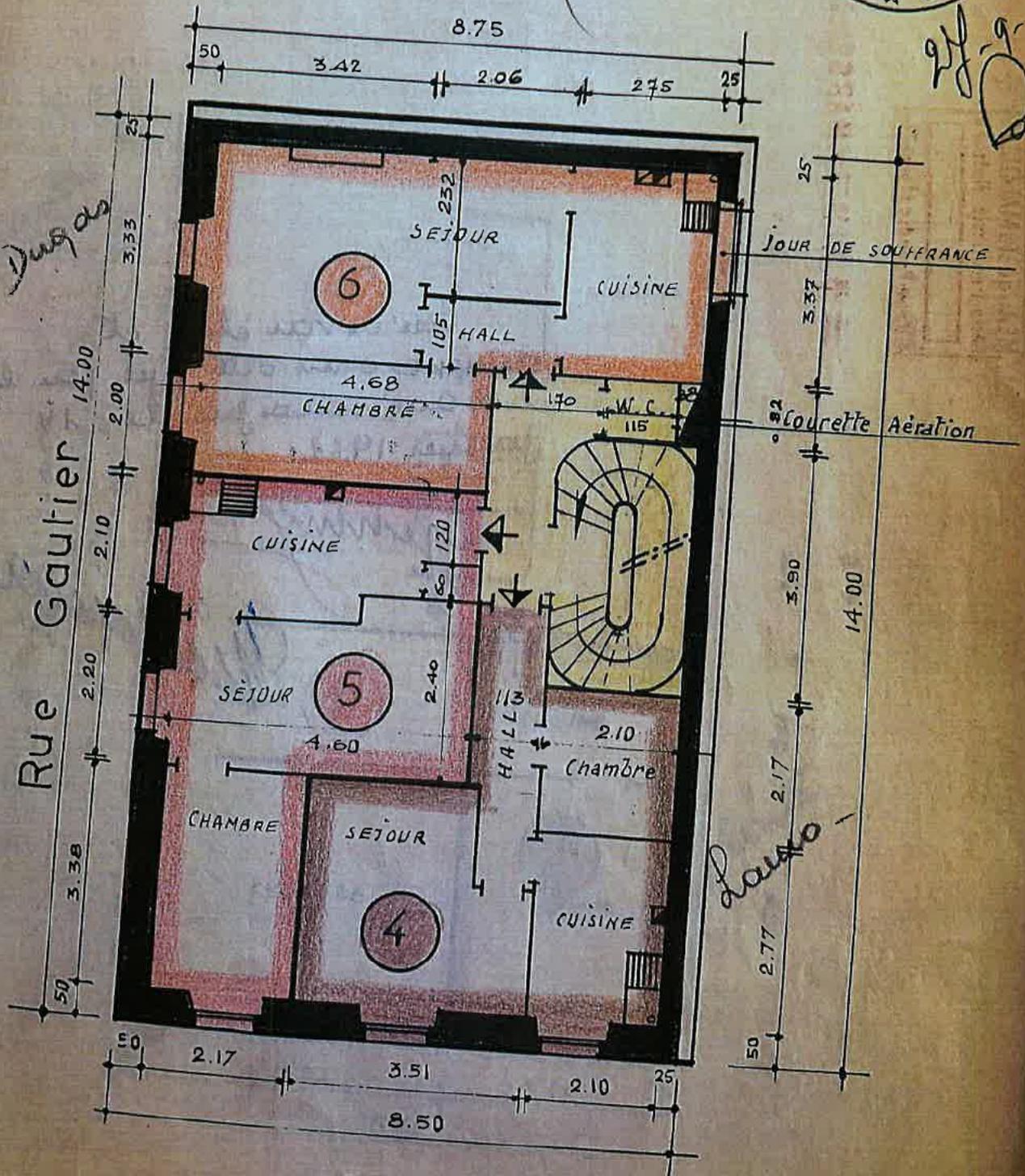


SCD
Marsel
Cristi

COPROPRIÉTÉ 14 RUE RIVOIRE
1er ÉTAGE



27-9-12



Dugos

Lauvo

Rue Rivoire